



Lettre d'information DRAAF

L'information mensuelle de la DRAAF des Pays de la Loire pour les acteurs de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

S'abonner : [abonnement infolettre DRAAF Pays de la Loire](#)

n° 9 - Mai 2025

Enquête de lectorat : les résultats

Les résultats de l'enquête de lectorat de cette infolettre sont publiés. Ils expriment l'intérêt de ses lecteurs pour ce support d'information, aussi bien dans son format, sa périodicité que dans ses contenus.

Voir les résultats détaillés : https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2025_infolettre_draaf_pdl_enquete_lectorat_resultats

Enseignement et formation



Le projet "Souveraineté alimentaire et élevage de demain" lauréat de France 2030

Le projet SAED, porté par le secteur de l'enseignement et les professionnels agricoles des Pays de la Loire, via le Campus des métiers et de qualification d'excellence "filières alimentaire de demain" basé au lycée agricole de Laval, vient d'être retenu par France 2030, pour un montant de 6 M€ sur 5 ans, dans son 2ème appel à manifestation d'intérêt "Compétences et métiers d'avenir". Il vise à sécuriser et pérenniser la filière de l'élevage.

En savoir plus : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/le-projet-souverainete-alimentaire-et-elevage-de-demain-laureat-en-pays-de-la-a1949.html>



Printemps des transitions : 6 établissements ligériens participent

Six établissements d'enseignement agricole participent à la 4ème édition du Printemps des transitions organisée du 1er mars au 30 juin par la Direction générale de l'enseignement et de la recherche du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. La manifestation a pour vocation de mettre en lumière les initiatives concrètes et pragmatiques des établissements en faveur des transitions agro-écologiques.

En savoir plus : <https://fermewikisagro.fr/printempsdes.transitions/?Carte>



Renforcer la résilience des vignobles de la Loire : le projet Vitilliance

Le projet Vitilliance - pour Viticulture et résilience - vise à renforcer la résilience des vignobles français face au changement climatique en établissant un réseau de 20 démonstrateurs territoriaux, notamment dans des établissements d'enseignement agricole publics. Pour le bassin viticole de la Loire, c'est le projet RESILOIRE qui a été retenu. Le lycée agricole Edgar Pisani, à Montreuil-Bellay (49), et l'École supérieure des agricultures (ESA) à Angers y sont associés avec l'Institut français de la vigne et du vin, la chambre d'agriculture de région et l'interprofession des vins de Loire Interloire, pour apporter des réponses techniques innovantes en vue de répondre aux enjeux de production et de typicité des vins de Loire, de réduction des gaz à effet de serre et d'attentes sociétales.

En savoir plus : <https://www.vignevin.com/vitilliance/les-demonstrateurs/resiloire/>

Alimentation



L'appel à projets Écoantibio pour l'année 2025 est ouvert jusqu'au 1er juin

L'appel à projets 2025, ouvert par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire au titre du plan Écoantibio 3 (2023-2028), vise à maintenir les bons niveaux actuels d'exposition des animaux d'élevage aux antibiotiques et à réduire de 15 % l'exposition des chiens et des chats d'ici 2028. Il soutiendra des projets de recherche ou d'action pour l'acquisition de nouvelles connaissances, l'élaboration et la promotion de bonnes pratiques, l'information et la formation des détenteurs d'animaux.

En savoir plus : <https://agriculture.gouv.fr/lancement-de-lappel-projets-ecoantibio-3-au-titre-de-lannee-2025>



À voir : le métier d'inspecteur phytosanitaire

C'est l'un des métiers au cœur de l'action de la DRAAF. Sur le terrain, l'inspecteur phytosanitaire intervient auprès des acteurs des filières végétales, pour garantir la qualité sanitaire des végétaux entrant ou quittant le territoire national. Une vidéo qui s'inscrit dans une campagne de promotion des métiers de l'État, engagée en 2024 par le secrétariat général aux affaires régionales (SGAR) de la préfecture de région pour en favoriser l'attractivité, est disponible en ligne.

Voir la vidéo : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/les-metiers-de-la-draaf-inspecteur-phytosanitaire-a1947.html>

Productions et filières agricoles



10 mesures pour un dialogue renouvelé entre l'OFB et les acteurs agricoles

Présentées conjointement par la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, Annie Genevard, et la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche, Agnès Pannier-Runacher, le panel de mesures vise à apaiser les tensions, clarifier l'action publique et favoriser un dialogue de confiance entre les personnels de l'Office français de la biodiversité et les acteurs agricoles.

En savoir plus : <https://agriculture.gouv.fr/agriculture-et-biodiversite-10-mesures-pour-un-dialogue-renouvele-entre-lafb-et-les-acteurs>

Fonds d'urgence pour les jeunes installés en viticulture – Date limite de dépôt par les viticulteurs en DDT(M) au 1^{er} juin 2025

Le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire vient d'ouvrir un fonds d'urgence pour soutenir la trésorerie des viticulteurs jeunes installés, dont les difficultés ont été aggravées par une succession d'aléas sur les années précédentes et accrues par des pertes de production ou des pertes économiques subies en 2024. Les bénéficiaires éligibles sont les viticulteurs installés entre les années 2020 et 2024, ayant 40 ans au plus au moment de leur installation et répondant à un des trois cas prévus par l'instruction ministérielle.

Les directions départementales des territoires (et de la mer) (DDT(M)) contacteront les exploitants identifiés pour qu'ils déposent s'ils le souhaitent, leur demande d'aide sur la plateforme *Démarches simplifiées* jusqu'au 1er juin. L'objectif est de réaliser les paiements au plus tard le 30 juin.

Mesure de réduction du potentiel viticole : report des dates d'arrachage et de demande de paiement

Le dispositif exceptionnel d'aide à la réduction du potentiel viticole est modifié :

- les demandes de paiement pourront être effectuées jusqu'au mardi 22 juillet 2025 à 12h00 (téléservice PAD),
- les travaux d'arrachage préalable, ainsi que la déclaration au casier viticole informatisé (CVI), d'arrachage des parcelles concernées, devront être effectués au plus tard le 21 juillet 2025

En savoir plus : https://info.agriculture.gouv.fr/boagri/document_administratif/1d7f3abf-b289-4665-b6ba-7e08641ead41

Appel à projets d'actions collectives pour les petites et moyennes entreprises agroalimentaires des Pays de la Loire

L'appel à projets Dispositif national d'aide à l'investissement immatériel pour les entreprises agroalimentaires (DINAII) 2025 est ouvert jusqu'au 30 juin 2025. Il vise à soutenir les

investissements des petites et moyennes entreprises agroalimentaires sous la forme d'actions collectives, telles que conseil, formation, capitalisation d'expériences...

En savoir plus : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/lancement-de-l-appel-a-projets-d-actions-collectives-pour-les-petites-et-a1948.html>



Appel à projets pour l'aide au conseil stratégique des CUMA

Un 1er appel à projet régional est ouvert jusqu'au 30 juin 2025 pour soutenir la réalisation d'un conseil stratégique aux coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole, débouchant sur un plan d'actions, afin d'améliorer leurs performances économiques, environnementales et sociales. Il sera suivi d'un 2nd appel à projets qui ouvrira le 1er juillet 2025.

En savoir plus : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/dina-cuma-aide-au-conseil-strategique-lancement-du-premier-appel-a-projets-a1273.html>

Forêt et bois



Observatoire des forêts françaises : la situation des Pays de la Loire en détail

L'Observatoire des forêts françaises offre un espace de connaissance partagée pour éclairer la prise de décision en matière de gestion durable des écosystèmes forestiers, et faciliter la mise en place de politiques publiques. Un outil public est à disposition de l'ensemble des acteurs de la filière.

En savoir plus : <https://observatoire.foret.gouv.fr/mon-territoire>



La recherche de peuplements porte-graines

La récolte de graines pour produire des plants d'arbres à fins forestières est encadrée par une réglementation spécifique, qui s'applique à une liste d'espèces définie au niveau national et détermine notamment les lieux de récoltes autorisées. Pour certaines essences, les peuplements inscrits au registre national des peuplements porte-graines sont la seule source autorisée d'approvisionnement en graines ou constituent les principaux lieux de récolte. Pour la forêt privée, afin de répondre aux besoins des forestiers, la DRAAF est l'interlocutrice pour la recherche de nouveaux peuplements dits peuplements porte-graines, en vue de maintenir des surfaces de récoltes suffisantes pour que la disponibilité en graines ne soit pas un facteur limitant à la production de plants nécessaires aux projets de boisement.

En savoir plus : <https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/nos-actions/reseaux-d-experimentation-et-etudes/les-peuplements-porte-graines>

Agro-environnement



L'appel à projets régional "Collectifs 30 000 fermes" est ouvert

L'appel à projets "Collectifs d'agriculteurs engagés dans la transition agroécologique à bas niveau de produits phytosanitaires" est ouvert jusqu'au 06 juin 2025. Il permet d'apporter des financements à des collectifs d'exploitants, constitués en groupes "30 000 - Défis Plus", pour engager ou consolider des pratiques de réduction des usages des produits phytosanitaires.

En savoir plus : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/l-appel-a-projets-regional-2025-collectifs-30-000-fermes-est-ouvert-jusqu-au-06-a1763.html>

Réunion de la Commission Régionale Agro-environnementale et Climatique

La DRAAF et la Région Pays de la Loire ont rassemblé lundi 28 avril dernier les membres de la commission régionale agro-environnementale et climatique ainsi que les opérateurs de territoire de la région. L'essentiel des échanges a porté sur la mise en œuvre de la campagne des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) 2025 pour laquelle un budget de 44,5 M€ pourra être mobilisé. Le niveau élevé des contributions du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (19,5 M€) et de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (12,6 M€) a été souligné. Le bilan d'engagement de la campagne MAEC surfaciques 2023 et un point d'avancement de la campagne 2024 en cours d'instruction ont été également présentés.

En savoir plus : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/modalites-des-campagnes-maec-de-2023-a-2027-r592.html>

Statistiques et données économiques



Production légumière régionale : des surfaces et un nombre de producteurs en progression

Les Pays de la Loire occupent la 4ème place en France pour la productions de légumes, de plein-air ou sous serres. Le secteur se caractérise notamment par une production diversifiée et par un taux d'emploi significatif.

En savoir plus : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/des-surfaces-legumieres-et-un-nombre-de-producteurs-en-augmentation-a1945.html>



Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Directrice de publication : Annick BAILLE
Composition : DRAAF - Communication
Contacts : direction.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr
communication.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr

Retrouver l'infolettre sur le site de la DRAAF : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/l-infolettre-de-la-draaf/professionnels>

S'abonner à cette infolettre : [abonnement infolettre DRAAF Pays de la Loire](#)

Les données à caractère personnel collectées font l'objet d'un traitement par la DRAAF des Pays de la Loire, à des fins d'établissement d'une liste de diffusion de la présente infolettre.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité et d'effacement des données. Ces droits peuvent être exercés en écrivant à l'adresse suivante : DRAAF des Pays de la Loire - 5 rue Françoise Giroud CS 67516 44275 Nantes cedex 02, ou à l'adresse courriel : communication.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr. Veuillez à préciser vos nom, prénom et adresse postale lors de votre demande.

En savoir plus sur la politique de protection des données de la DRAAF : <https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/protection-des-donnees>

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos informations, vous pouvez vous désinscrire : communication.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr